



VILLE DE MOLSHEIM
67120

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Nombre de membres
du Comité-Directeur
du Syndicat 22

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction 22

Nombre de délégués :
- présents : 21
- représentés : 1
TOTAL 22

L'an deux mille dix-sept, le Jeudi 14 Décembre à 19 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :

M. René BAAS, Adjoint
M. Lucien BERNHARD, Cons. Mun.

Pour la commune de DACHSTEIN :

M. Léon MOCKERS, Maire
M. Bertrand BOMO, Cons. Mun.

Pour la commune de DINSHEIM :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
M. Claude ROUX, Adjoint

Pour la commune d'ERGERSHEIM :

M. Maxime BRAND, Maire
Mme Marianne WEHR, Adjointe

Pour la commune de GRESSWILLER :

M. Pierre THIELEN, Maire
Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

Pour la ville de MOLSHEIM :

M. Jean-Michel WEBER, Maire
M. Philippe HEITZ, Adjoint
M. Gilbert STECK, Adjoint

Pour la ville de MUTZIG :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Anne GROSJEAN, Adjointe
Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint
Mme Martine BRENCKLE, Adjointe

Pour la commune de SOULTZ-B. :

M. Charles BILGER, Adjoint
Mme Alexandra COLIN, Cons. Mun.

Pour la commune de WOLXHEIM :

M. Adrien KIFFEL, Maire
M. Gérard PIERRON, Adjoint

Membre représenté :

M. Laurent FURST ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

Excusé :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE MONSIEUR PHILIPPE HEITZ, EN QUALITE DE DELEGUE DE LA VILLE DE MOLSHEIM AU SIVOM, EN REMPLACEMENT DE MADAME CHANTAL JEANPERT, DEMISSIONNAIRE

N° 17-17

LE COMITE-DIRECTEUR

- VU** sa délibération N° 14-06 du 5 mai 2014 procédant, suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, à l'installation du Comité-Directeur ;
- VU** sa délibération N° 16-01 du 25 février 2016 portant installation de Madame Martine BRENCKLE, déléguée de la Ville de MUTZIG au Comité-Directeur, en remplacement de Madame Annie SPINELLA, démissionnaire ;
- CONSIDERANT** que Madame Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de la Ville de MOLSHEIM, a décidé de démissionner de sa fonction de déléguée de la Ville de MOLSHEIM au Comité-Directeur du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** l'alinéa 4 de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu' « *en cas de vacance parmi les délégués d'un Conseil Municipal pour quelque cause que ce soit, ce Conseil pourvoit au remplacement dans le délai d'un mois* » ;
- VU** subsidiairement les articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les Statuts du SIVOM et notamment son article 6, alinéa 2, relatif à la représentativité au Conseil du Syndicat ;
- VU** la délibération du 28 septembre 2017 du Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM désignant Monsieur Philippe HEITZ, Adjoint au Maire de MOLSHEIM, en qualité de délégué de la Ville de MOLSHEIM au Comité-Directeur du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs, en remplacement de Madame Chantal JEANPERT, démissionnaire ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

déclare

Monsieur Philippe HEITZ
Adjoint au Maire de la Ville de MOLSHEIM
Né le 24 avril 1965 à MOLSHEIM
Domicilié à MOLSHEIM, 4 rue Ettore Bugatti,

installé en qualité de délégué de la Ville de MOLSHEIM au Comité-Directeur du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs, en remplacement de Madame Chantal JEANPERT, démissionnaire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2017

N° 17-18

LE COMITE-DIRECTEUR

- VU** le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 29 juin 2017, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 14 décembre 2017 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 29 juin 2017, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PLENIERE DU 31 AOUT 2017

N° 17-19

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance plénière du 31 août 2017, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 14 décembre 2017 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance plénière du 31 août 2017, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM – ANNEE 2016

N° 17-20

LE COMITE-DIRECTEUR

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Établissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

VU à ce titre, le rapport d'activité 2016 du SIVOM comportant :

- une présentation de la structure,
- une présentation générale des compétences et des moyens,
- les actions et réalisations 2016,

diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 14 décembre 2017 ;

ENTENDU les commentaires du Président et les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

prend acte

du rapport d'activité 2016 du SIVOM dans les forme et rédaction proposées.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – DETERMINATION DU REGIME DES INDEMNITES DE CONSEIL DE L'AGENT COMPTABLE

N° 17-21

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 16-17 du 6 octobre 2016 décidant d'accorder à Monsieur Jean-Luc MEUNIER, agent comptable du SIVOM, Trésorier de MOLSHEIM, l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;

CONSIDERANT que Madame Michèle CLOCHETTE a remplacé Monsieur Jean-Luc MEUNIER dans ses fonctions depuis le 1^{er} février 2017 ;

VU l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centraliseurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
demande**

le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil financier et budgétaire,

accorde

à Madame Michèle CLOCHETTE, agent comptable du SIVOM, Trésorière de MOLSHEIM, l'indemnité de conseil au taux de 100 % et selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2018**

N° 17-22

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2017, arrêté par le Comité-Directeur en sa séance ordinaire du 30 mars 2017 ;

CONSIDERANT que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2018 avant l'adoption du Budget de l'exercice 2018 ;

VU ainsi l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater en 2018, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, telles que présentées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisations 2018
20	Immobilisations incorporelles	86.280,00 €	21.570,00 €
21	Immobilisations corporelles	1.077.518,28 €	269.379,00 €

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TENNIS-CLUB DE
MOLSHEIM-MUTZIG**

N° 17-23

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la convention de mise à disposition des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG conclue, entre le SIVOM et le Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG, le 10 septembre 2014 ;

VU l'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention qui dispose que « le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau et d'entretien des cours extérieurs (...) » ;

VU les factures présentées à ce titre par le Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG, dûment acquittées par ses soins, suivantes :

- 18.194,60 €, au titre de l'année 2016
- 16.258,01 €, au titre de l'année 2017

représentant un somme totale de 34.452,61 € T.T.C ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'attribuer une subvention de 17.226,31 € au TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, représentant 50 % des frais de gestion courante des années 2016 et 2017, conformément à la convention conclue, en date du 10 septembre 2014, entre le SIVOM et le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

OBJET : TRAVAUX – COMMUNE DE WOLXHEIM – REHABILITATION ET EXTENSION DU CLUB-HOUSE DU TERRAIN DE FOOTBALL

N° 17-24

LE COMITE-DIRECTEUR

VU notamment l'article 5 de ses statuts relatifs aux compétences exercées par le SIVOM ;

VU dans ce contexte, le courrier du 20 novembre 2017 de Monsieur le Maire de WOLXHEIM tendant au lancement de l'opération de réhabilitation et extension du club-house du terrain de football de WOLXHEIM ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Maire de WOLXHEIM ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
accepte**

de se porter maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation et extension du club-house du terrain de football de WOLXHEIM,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation et au financement de ce projet.

*** * ***